



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu n°1
(2012)

Le 16/03/2012

à St Philbert de Grand Lieu
(44)



STRUCTURE ANIMATRICE

Syndicat de Bassin versant de Grand Lieu

13, rue du Port

44310 St-Philbert-de-GrandLieu

Tél : 02 40 78 09 17

L'an deux mille douze, le 16 mars, à 9 H 30, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie en séance plénière à Saint-Philbert de Grand Lieu, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD, Président en exercice.

LISTE DES PRESENTS :

Nombre de membres en exercice : 50

Présents : 22

Collège des Collectivités territoriales :

- BEAUGE Stéphane (CG¹ 44)
- NAUD Claude (CG 44)
- BOBLIN Johann (Communauté de communes de Grand-Lieu)
- LEGEAY Martin (commune du Bignon - 44)
- GOURAUD Gérard (commune de Geneston - 44)
- RICHARD Jean-Paul (commune de la Planche - 44)
- MALLARD Jean-Pierre (commune de Boulogne - 85)
- DENIAUD Jean-Paul (commune de St Philbert de Bouaine - 85)
- GILBERT Bernard (commune de St Denis la Chevasse - 85)
- CHOCTEAU Loïc (SBVGL²)

Collège des usagers :

- JOLLET Christian (CA³ 85)
- BRAUD Joseph (FDP⁴ 85)
- GILLIER Jean-Marc (SNPN⁵)
- GUILLAUD Raymond (FDC⁶ 44)
- NEVEUX Pierre (Société du Canal de Buzay)
- FOUCHER Maguy (Union Régionale CLCV⁷)
- GUILLET Philippe (représentant l'Association des irrigants du bassin de Grand Lieu)
- RANNOU Marie-Annick (ADEV⁸)
- LEDUC Denis (CPIE⁹ Logne et Grand Lieu)

Collège de l'Etat et établissements publics :

- SCIERS Viviane (AELB¹⁰)
- QUEMENER Jean-Marie (DREAL¹¹)
- GORAGUER Marie-Andrée (DDTM¹² 44)

¹ Conseil Général

² Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu

³ Chambre d'Agriculture

⁴ Fédération de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique

⁵ Société Nationale de Protection de la Nature

⁶ Fédération Départementale des Chasseurs

⁷ Union Régionale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie

⁸ Association de Défense de l'Environnement en Vendée

⁹ Centre Permanent d'Initiative de l'Environnement

¹⁰ Agence de l'Eau Loire Bretagne

¹¹ Direction Régionale de l'Environnement et du Logement

¹² Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Le Président salue les personnes présentes, et donne la liste des personnes excusées. L'ordre du jour est le suivant :

✓ INVENTAIRES ZONES HUMIDES :

- Validation des inventaires de Montbert et Geneston.

✓ REVISION DU SAGE :

- Validation de l'état de lieux.
- Orientations stratégiques préalables aux réunions des commissions thématiques.

✓ QUESTIONS DIVERSES

DEBAT

1. Inventaires des zones humides

Un diaporama reprenant les étapes et les travaux a été présenté par Ludovic ANIZON.

L.ANIZON précise que les inventaires ont débuté il y a maintenant plus d'un an et qu'ils sont réalisés en partenariat avec les deux chambres d'Agriculture 44 et 85.

Commune de Geneston

Monsieur le Maire fait remarquer que la vallée du Redour (affluent de la Boulogne) est tout à fait remarquable. Une réflexion sur sa mise en valeur sera prochainement enclenchée. Cette vallée est d'ailleurs classée en ZNIEFF.

P. NEVEU estime que le terme « source » n'est pas approprié, il faudrait parler de « naissance » d'un cours d'eau.

Il est précisé également que seul un agriculteur est présent sur la commune.

Commune de Montbert

L. ANIZON fait remarquer que l'inventaire fait apparaître une faible surface en zones humides mais certaines sont importantes (vallée de l'Ognon). Les représentants de Montbert estiment que la disparition des zones humides est liée en grande partie au tracé de l'autoroute.

J. JEANEAU défend l'idée que demain on ne pourra plus se promener autour des plans d'eau ou autres zones humides car la priorité sera donnée aux plantes et aux oiseaux.

C. NAUD rappelle que ces craintes sont légitimes et indique également que les membres de la CLE et les personnes présentes sont attentives au milieu naturel et

RELEVÉ DE DECISIONS

La CLE donne un avis favorable à l'inventaire des zones humides effectué sur la commune de Geneston (avis exprimé à l'unanimité des membres présents, moins 3 abstentions)

à la présence de l'homme dans ces milieux. Il précise que le travail d'inventaires est réalisé selon une méthodologie partagée et transparente.

MA. RANNOU demande s'il y a des différences entre la prélocalisation de la DREAL et les inventaires de terrain réalisés par L.ANIZON. Celui-ci précise que cette prélocalisation fait partie des documents à disposition du groupe de travail et qu'effectivement au final il y a moins de zones humides retenues dans le cadre de l'inventaire par rapport à la cartographie DREAL.

2. Révision du SAGE

F. CHARRUAU précise que Le Bureau d'études n'est pas présent à la réunion car L. JOSEPH du Bureau d'études SCE est en déplacement et que cette réunion n'était pas indiqué dans le cahier des charges de la révision du SAGE. La cellule d'animation présente l'état des lieux finalisé.

J.BOBLIN souhaite que les documents papiers (restitution du diaporama) soient plus lisibles. La cellule d'animation prend note et rappelle que l'ensemble des documents sont téléchargeable sur la plateforme suivante :

<https://sites.google.com/a/sage-grandlieu.fr/revision-sage/>

Organisation administrative et institutionnel

L'état des lieux rappelle que le SAGE s'étend au-delà du vannage de Bouaye, jusqu' à la confluence avec le Tenu. C. NAUD indique que des « passerelles » inter-SAGE doivent être installées pour coordonner les actions. Des contacts sont en cours pour clarifier la mise en œuvre du SAGE sur ce territoire (1000 ha). L'impact de ce périmètre peut effectivement jouer sur les dossiers pour lesquels l'avis de la CLE est demandé.

Usages et pressions liés à l'eau

P.GUILLET indique qu'un travail de sensibilisation auprès de la SNCF est nécessaire car la consommation d'herbicides (selon données fournies par la SNCF) est très importante par rapport à la surface traitée.

D.LEDUC fait remarquer que la masse d'eau de l'Ognon est dégradée sur plusieurs paramètres. Il trouve dommage le manque de données sur le maraichage et la profession agricole dans son ensemble.

JP.RICHARD attire l'attention sur le fait que l'on oriente la cible sur le maraichage. Il rappelle que la profession sur la commune de la Planche, a fait des efforts.

C.NAUD rappelle que la révision du SAGE s'organise en commissions thématiques mais il faut aussi que les groupes corporatifs puissent se réunir et exprimer leur position et raisonnement.

*La CLE donne un avis favorable à l'inventaire des zones humides effectué sur la commune de Montbert.
(avis exprimé à l'unanimité des membres présents, moins 3 abstentions)*

Clarifier / Identifier les compétences sur le territoire entre le vannage de Bouaye et la confluence avec le tenu.



L.CHOCTEAU est surpris de la qualité des eaux de la nappe des sables, notamment sur la différence entre les suivis communaux.

P.GUILLET s'étonne également des molécules retrouvées. Il a interrogé l'hydrogéologue départemental. Il n'y a pas d'explication à ce jour. Le suivi de la qualité des eaux de la nappe est donc important et à poursuivre.

Fonctionnement de la CLE

F. CHARRUAU présente le fonctionnement et l'articulation entre les différentes commissions, le bureau de la CLE, la CLE et le groupe de Rédaction du SAGE.

C. NAUD rappelle que ce fonctionnement est conçu pour que l'ensemble des acteurs puissent s'exprimer. La CLE prendra le temps qu'il faut pour que tous les acteurs puissent ensuite porter ce SAGE une fois approuvé.

Le Président clôt la réunion à 12h30.